

## Déclaration de soutien aux principes du Global Compact

Secrétaire Général  
Nations-Unies  
New York – NY 10017  
Etats Unis

Le 2 Décembre 2008

Monsieur le Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que le Groupe Pizzorno Environnement soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial grâce à notre Communication sur le Progrès (*Communication on Progress – CoP*) la première fois dans les deux ans après avoir rejoint le Pacte Mondial et ensuite, chaque année.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,

Monsieur Francis Pizzorno  
Président Directeur Général  
Groupe Pizzorno Environnement



**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

109, Rue Jean Alcard  
83300 DRAGUIGNAN  
Tél. 04 94 50 50 50

S.A. au capital de 7 761 832 €  
SIRET 429 574 395 00027 - RC 2000 B 33

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Siège Social : BP 155 - 109 Rue Jean Alcard - 83004 Draguignan Cédex - Tél. (33) 4 94 50 50 50 - Fax (33) 4 94 50 87 59 - [www.pizzorno.com](http://www.pizzorno.com)

SA au capital de 21 416 000 € - RCS Draguignan 429 574 395 - TVA Intracommunautaire : FR 15429574395



Papier Recycle

**Informations relatives à la société**

Type d'organisation       Société commerciale       Organisation syndicale  
 Association       ONG  
 Autre \_\_\_\_\_

Nom de la société : Groupe Pizzorno Environnement

Adresse : 109, rue Jean Aicard

Code postal : 83300

Ville : Draguignan

Pays : France

Téléphone: 04-94-50-50-50 Fax: 04-94-50-87-59 Site internet: [www.pizzorno.com](http://www.pizzorno.com)

Nombre de salariés : 30 (direct)      5500 (indirect)

Type d'activité(s) : Activités du déchet, Activités de propreté, Travaux Publics

Nom et titre du plus haut responsable :

Mr Francis Pizzorno (nom)      Président Directeur Général (titre)

Nom et titre de la personne responsable des contacts pour le Pacte Mondial

Mr Yan Leblanc (nom)      Responsable Développement Durable et qualité (titre)

Téléphone: 06-14-98-19-78 Fax: \_\_\_\_\_ Email: [y.leblanc@pizzorno.com](mailto:y.leblanc@pizzorno.com)

Secteur d'activité (en cas de multi-activités, merci d'indiquer la rubrique dans laquelle vous souhaitez être listé pour optimiser les échanges de bonnes pratiques) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculture                 | <input type="checkbox"/> Media, Communication & Publicité                       |
| <input type="checkbox"/> Automobile                  | <input type="checkbox"/> Métallurgie et Travail des Métaux                      |
| <input type="checkbox"/> Aéronautique                | <input type="checkbox"/> Pétrochimie  |
| <input type="checkbox"/> Chimie                      | <input type="checkbox"/> Services Collectifs, Sociaux et Personnels             |
| <input type="checkbox"/> Commerce et distribution    | <input type="checkbox"/> Pharmaceutique   |
| <input type="checkbox"/> Construction                | <input type="checkbox"/> Administration Publique                                |
| <input type="checkbox"/> Conseil et Audit            | <input type="checkbox"/> Edition et Imprimerie                                  |
| <input type="checkbox"/> Education                   | <input type="checkbox"/> Immobilier   |
| <input type="checkbox"/> Energie                     | <input type="checkbox"/> Télécommunication                                      |
| <input type="checkbox"/> Finance et Assurance        | <input type="checkbox"/> Confection, Textile et Cuir                            |
| <input type="checkbox"/> Alimentation                | <input type="checkbox"/> Tourisme et Loisirs                                    |
| <input type="checkbox"/> Santé                       | <input checked="" type="checkbox"/> Transports et infrastructures de transports |
| <input type="checkbox"/> Internet et e-commerce      | <input checked="" type="checkbox"/> Autre                                       |
| <input type="checkbox"/> Informatique                |   |
| <input type="checkbox"/> Industrie de transformation |   |

Si 'autre', merci de préciser : Gestion globale des déchets (collecte, transport, tri, valorisation), assainissement, propreté urbaine et industrielle.

## **Les 10 principes**

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions. Les principes, catégorie par catégorie, sont les suivants :

### **Droits de l'homme**

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

### **Droit du travail**

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **Environnement**

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### **Lutte contre la corruption**

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.